



Requête auprès du jaf pour pension

Par **aplemady**, le **07/02/2012** à **21:35**

Bonjour,

Séparées depuis 2 ans avec le père de la fille de 3 ans, nous avons souhaité nous arranger à l'amiable sans lancer aucune procédure... Nous avons plus ou moins trouvé un arrangement pour les droit de visites (elle vit avec moi et va chez son père un week end sur deux). Mais il refuse catégoriquement de m'aider financièrement car selon lui des revenus sont plus bas que les miens et il estime qu'en la prenant 2 week end par mois c'est suffisamment de dépenses...

Je souhaite faire une requête auprès du jaf afin de lui demander une aide financière. Je pense que demander 175 euros c'est correct. Sachant qu'il vit en concubinage et va être de nouveau papa, cela peut-il jouer en sa faveur pour qu'il ne m'aide pas. Dois-je préciser par courrier lors de la requête pour lui faire part de sa situation et de la mienne ou dois-je juste parler de moi? Il n'y a pas de précisions si je dois fournir des fiches de payes ou impôts...

Cela viendra après?

Quels seraient ses recours à lui pour me mettre des bâtons dans les roues?

Merci de votre aide. Cordialement